



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION LIMOUSIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE DU LIMOUSIN

En exécution de l'arrêté de M. le préfet de la région Limousin en date du 28/07/2015, il sera procédé sur l'ensemble du territoire de la région Limousin à une **enquête publique relative au projet de schéma régional de cohérence écologique (SRCE) du Limousin**, dans les conditions prévues par le code de l'environnement.

Cette enquête sera ouverte du **mardi 18 août 2015 au vendredi 18 septembre 2015 inclus** — soit **32 jours**, dans les lieux suivants :

- la DREAL Limousin à Limoges,
- L'Hôtel de Région à Limoges,
- Les mairies sièges des préfectures et sous-préfectures des départements du Limousin,

Pendant la durée de cette enquête, un exemplaire du dossier sera déposé dans chacun des lieux d'enquête, où le public pourra en prendre connaissance aux jours ouvrables et horaires habituels d'ouverture au public. Il y sera également déposé un registre d'enquête sur lequel le public pourra présenter ses observations.

Le SRCE a fait l'objet d'une évaluation environnementale dont le rapport ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sont joints au dossier d'enquête publique.

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article R.123-9 du code de l'environnement, dès publication de l'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête, toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction régionale de l'environnement et de l'aménagement et du logement de Limousin.

Le dossier d'enquête publique sera également mis à disposition à partir du site internet de la DREAL Limousin à l'adresse suivante :

<http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/>

Pendant la durée de l'enquête publique, les demandes d'informations pourront être adressées à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin, par voie postale : 22 rue des Pénitents Blancs — CS 53218 — 87032 LIMOGES CEDEX

Le siège de l'enquête est fixé à la DREAL Limousin, où les observations, propositions et contre-propositions pourront être adressées par écrit à l'attention du président de la commission d'enquête, pendant toute la durée de l'enquête. **Elles pourront également être envoyées par voie électronique par le biais d'un formulaire accessible depuis le site internet de la DREAL Limousin.**

L'enquête publique sera conduite par la commission d'enquête ainsi constituée :

Le Président : Monsieur Pierre GENET

Les membres titulaires	Les membres suppléants
Monsieur Jean-Marc VIARRE	Monsieur André CHOURY
Monsieur Lucien BROUSSE	Monsieur Guy BONTEMS
Monsieur Maurice BAR	Monsieur Roland CAFFORT
Monsieur Henri SOULIE	Monsieur Maurice CHARBONNIER

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public dans les lieux d'enquête, aux dates et heures suivantes :

Points d'enquête	Permanence 1	Permanence 2	Permanence 3	Permanence 4
HAUTE-VIENNE				
mairie de Limoges	Mardi 18/08/2015 9h-12h	Vendredi 28/08/2015 14h-17h	Samedi 5/09/2015 9h-12h	Vendredi 11/09/2015 14h-17h
mairie de Bellac	Mercredi 26/08/2015 9h-12h	Lundi 7/09/2015 14h-17h	Mercredi 16/09/2015 14h-17h	
mairie de Rochechouart	Jeudi 20/08/2015 14h-17h	Mardi 1/09/2015 9h-12h	Vendredi 18/09/2015 14h-17h	
CORREZE				
mairie de Tulle	Mardi 18/08/2015 9h-12h	Lundi 31/08/2015 14h-17h	Vendredi 11/09/2015 9h-12h	
mairie de Brive	Vendredi 21/08/2015 9h-12h	Mardi 8/09/2015 9h-12h	Vendredi 18/09/2015 14h-17h	
mairie d'Ussel	Lundi 24/08/2015 14h-17h	Mercredi 2/09/2015 9h-12h	Lundi 14/09/2015 14h-17h	
CREUSE				
mairie de Guéret	Mardi 18/08/2015 9h-12h	Jeudi 3/09/2015 9h-12h	Samedi 12/09/2015 9h30 - 12h	
mairie d'Aubusson	Mardi 25/08/2015 14h-17h	Jeudi 10/09/2015 9h-12h	Vendredi 18/09/2015 14h-17h	

À l'expiration du délai d'enquête, la commission d'enquête établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations consignées ou annexées aux registres d'enquête, et rédigera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve(s) ou défavorables au projet de schéma régional de cohérence écologique.

Le président de la commission d'enquête transmettra au préfet de la région Limousin, les dossiers soumis à enquête accompagnés des registres d'enquête, ainsi que le rapport et les conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

En application de l'article R.123-21 du code de l'environnement, **le préfet de la région Limousin adressera, dès réception, copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, aux préfets de départements de la région Limousin, et aux mairies des communes désignées lieux d'enquête, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. De même, ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de la région Limousin, www.limousin.gouv.fr ainsi que de celui de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, www.limousin.developpement-durable.gouv.fr**

Éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, le projet de SRCE de Limousin sera soumis à délibération du Conseil régional de Limousin et sera ensuite adopté par le préfet de la région Limousin .